

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 22 mai 2025 liste et résumé des délibérations examinées en séance**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 22 mai 2025, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

### **2. Travaux de voirie 2025 : attribution du marché**

Par délibération du 27 février 2025, le conseil municipal validait l'avant-projet de l'opération de réhabilitation de plusieurs voies communales et de sécurisation de deux intersections avec la rue du Rhin présenté par le maître d'œuvre, le cabinet Berest, ainsi que le plan de financement incluant les travaux pour le compte de la CeA et de l'intercommunalité et les éventuelles subventions à solliciter.

A l'issue de la période de consultation 3 entreprises ont fait acte de candidature.

Le jugement des offres a été effectué selon les trois critères pondérés de la manière suivante : le critère prix à hauteur de 40 %, le critère Environnement à hauteur de 20 % et le critère technique évalué, d'après le mémoire, à 40 %.

L'analyse des offres fait ressortir que l'offre variante de l'entreprise TRADEC est économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal **a donc retenu** l'offre avec variante, et **attribué** le marché de travaux à l'entreprise TRADEC de Oberhergheim qui totalise 93,17 points sur 100 pour un montant de 652 012,50 € HT.

### **3. Budget 2025 : décision modificative n° 1**

Le conseil municipal **approuve** une décision modificative d'actualisation des crédits inscrits aux opérations sous mandat des comptes 4581 et 4582.

### **4. Emplois communaux contractuels : actualisation du nombre de saisonniers**

Pour faciliter l'organisation des ALSH et du service des espaces verts, le conseil municipal **actualise** la délibération du 30 janvier 2025 et **crée** des postes supplémentaires comme suit :

- emplois saisonniers d'été – service technique – entretien des bâtiments et espaces verts : + 1 agent
- animation des centres de loisirs : reconfiguration des centres qui nécessite de passer de 4 embauches à 7 embauches.

## **5. Rétrocession de voirie lotissement du Pont**

Le lotisseur SODIGE de Colmar a déposé un dossier de permis d'aménager pour réaliser un lotissement à usage d'habitation dénommé Lotissement « rue du Pont » sur plusieurs parcelles sises en section 6 le tout sur une surface d'environ 147,98 ares.

La demande porte sur la réalisation de 30 lots maximum et les équipements communs nécessaires à leur desserte.

Le lotisseur s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art, conformément à la demande d'autorisation de lotir approuvée et à rétrocéder gratuitement à la commune de Kunheim lesdits ouvrages à l'issue de l'opération.

Le conseil municipal **accepte** la rétrocession, à titre gratuit, des parcelles du lotissement « rue du Pont » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié futur, après réception définitive des travaux par la commune et les concessionnaires.

## **6. Entretien des routes départementales en traverse d'agglomération : convention tripartite de répartition des charges entre la commune, l'intercommunalité et la Collectivité européenne d'Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur leur Maire au titre de ses pouvoirs de police et l'intercommunalité au titre des compétences qui sont les siennes (gestion de l'assainissement, des eaux pluviales et potable ou encore de l'aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'intérêts communautaires).

La coexistence des obligations départementales, intercommunales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée matérialisée par une convention.

La CCARB a approuvé la signature de cette convention avec les 29 communes de son territoire le 10 juin 2024.

Sur proposition de la Collectivité européenne d'Alsace, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, le conseil municipal **approuve** les termes de la convention type, fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach et la commune de Kunheim.

## **7. Dispositif de signalement des actes de violence : reconduction de la convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin**

L'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

L'article L452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le conseil municipal **décide** de confier la mise en œuvre du dispositif de signallement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

## **8. Déclarations d'urbanisme**

**Didier Weisheimer rend compte** des dossiers d'urbanisme suivants :

les déclarations préalables déposées par :

- **SARL IGIT pour Raymond Walter**, pour l'installation de 9 panneaux photovoltaïques sur toiture au 14, rue des Pâquerettes,
- **Edf pour Bernard Vital**, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque au 17, rue des Noyers,
- **Michel Bollinger**, pour l'ajout d'un portillon à côté du portail existant aux 36a et b, rue Principale,
- **Effy renov pour Frontado Rauseo Maria**, pour une isolation par l'extérieur au 73, rue Principale,
- **Reinhart Christine**, pour la surélévation d'une maison d'habitation au 8, rue de Baltzenheim,
- **Didier Louis**, pour la pose de 6 panneaux solaires au 9, rue des Champs,
- **Jean-Georges Ritzenthaler**, pour la création d'un portillon au 90, rue des Vosges,
- **Bazin-Boff Claire**, pour la construction d'une pergola au 5, rue Hinterdorf.

## **9. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**

### **Commissions communales**

07.04.25	I. Beyer	commission manifestations
09.04.25	J. Köppe-Ritzenthaler	école maternelle – réunion avec l'ADAUHR
15.05.25	Y. Schwartze	Commission périscolaire

### **Structures intercommunales**

08.04.25	D. Weisheimer	Brigade Verte – comité syndical
16.04.25	I. Beyer	CA AGIMAPAK
28.04.25	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB – conseil communautaire
03.05.25	I. Beyer	Fête de la Jeunesse CCARB
19.05.25	J. Köppe-Ritzenthaler	CA Office du Tourisme Alsace Rhin Brisach

## **10. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : **Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
  - un immeuble bâti rue Principale  
ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.
- **Remboursement de sinistres** :
  - ⇒ Sinistre : dégât des eaux bâtiments communaux – sinistre du 7 août 2024 – salle des fêtes – solde de 4 866,87 €.
- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit** : conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
139	Ayala Corvo Micheel et Frontado Rauseo Maria	mariage	1

• Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 25/03/2025 au 15/05/2025

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	EUROGARTENBAU	ESPACES VERTS VIVACES	2 520,00	2 772,00
2	OFIS VEOLIA	SALLE DES SPORTS DESINFECTION CHIMIQUE RESEAUX EFS-ECS	3 835,00	4 602,00
3	MARTZ SERVICES	RENOVATION CARRELAGE BOULANGERIE	9 213,60	11 056,32
4	PLUS DE VERT	ESPACES VERTS ABATTAGE ACACIAS	1 795,00	2 034,00
5	TPH SAS	SALLE DES FETES AMENAGEMENT DESCENTE SOUS SOL	7 974,00	9 568,00
6	PRO ISOPHONY	AEK POSE PANNEAUX ACOUSTIQUES	3 662,00	4 394,00
7	ENT ROSENBAUER FRANCE	CPI CASQUES LAMPES POMPIERS	1 950,70	2 340,84
8	GANTZER TP	POTEAUX INCENDIE RUE RHIN JONQUILLES PAQUERETTES	7 960,00	9 552,00
9	ADAUHR	ECOLE MATERNELLE RENOVATION AMOE	26 500,00	31 800,00

## 11. Divers

❖ Calendrier :

- Jardins ouverts : **dimanche 25 mai 2025 de 10 heures à 18 heures**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 19 juin 2025 à 20 heures 15**
- Fête de la musique : **vendredi 20 juin 2025 à partir de 18 heures 30**
- Nuit des sapeurs pompiers : **samedi 28 juin 2025 à 19 h 00**
- Summer Party Echo du Rhin / Stadtkapelle Burkheim au boulodrome : **samedi 5 juillet 2025 à partir de 19 heures**

- ❖ Rue des Alouettes – dangerosité du site – augmentation du trafic – vitesse excessive.

Fait à Kunheim, le mercredi 28 mai 2025,  
la maire,



Jill Köppe-Ritzenthaler.